



## GOUVERNEMENT WALLON

LE VICE-PRÉSIDENT ET MINISTRE  
DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE,  
DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,  
DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCE

Namur, le 04 AOUT 2023

Personne de contact :  
Séverine PAQUE  
Conseillère Cellule Agriculture  
severine.paque@gov.wallonie.be  
+32 (0)81 321.849

**Commune de BERTOIGNE**  
**Monsieur JM. FRANCO,**  
**Bourgmestre**  
**Madame F. LEROY,**  
**Directrice Générale**  
Rue Grande, Bertogne 33/2  
6687 BERTOIGNE

V Réf :

Votre courrier du N.Réf

Annexes:

12/12/2022

WB/OG/PP/SP/ASM/42605 / 18 935

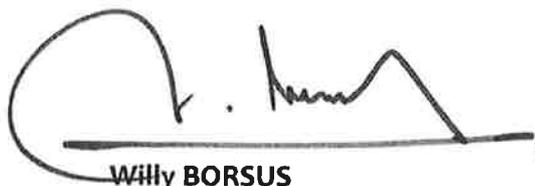
Monsieur le Bourgmestre,  
Madame la Directrice générale,

Je reviens vers vous concernant votre motion approuvée par le Conseil communal de Bertogne en sa séance du 8 décembre dernier.

Comme vous l'avez peut-être appris, ma collègue Céline TELLIER a annoncé récemment son intention d'assouplir l'obligation de clôtures de berges. En effet, elle prévoit d'autoriser, sur base d'une dérogation, un accès restreint et aménagé de manière à minimiser les risques de contaminations, sur une longueur maximale de 4 mètres. Ces aménagements seront possibles sur demande à l'exception des zones considérées comme des « points noirs » au niveau de la qualité des masses d'eau.

Je serai bien entendu très attentif à la manière dont cette intention sera concrétisée dans les textes législatifs et sur le terrain dans les prochains mois.

Tout en restant pleinement à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Directrice générale, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



**Willy BORSUS**